

Province de Québec  
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 20h00** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry  
Pierre Dufresne  
Claude Larocque  
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et madame Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe sont également présents.

Madame la conseillère Barbara Beugger, est absente.

## **1. Ouverture de la séance**

---

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **1.1 Cérémonie de remise des médailles et des barrettes aux récipiendaires du département du Service de sécurité incendie**

---

Pour rendre hommage aux pompiers, le maire procède à la remise des épinglettes et des barrettes du gouverneur général du Canada en remerciement des années de service de certains pompiers du Service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Upton.

Au cours de la cérémonie, sont remises les :

Médailles et barrettes :

- Francis Beaudry (**20 ans**) Médaille
- Claude Dumaine (**30 ans**) 1<sup>re</sup> Barrette
- Alain Miclette (**40 ans**) 2<sup>e</sup> Barrette

Pour les barrettes de reconnaissance 5-10-15 ans de service

**5 ans :**

- Dany Chicoine
- Alex Bienvenue
- Kim Vincelette
- Dave Poulin
- Dany Laliberté

**10 ans :**

- Guy Pénelle
- Pier-Luc Martin
- Anthony Joubert

**15 ans :**  
- Keven Brunelle

La Municipalité d'Upton remercie ces pompiers pour leur engagement au sein du Service de la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité.

## **2. Administration générale**

---

### **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er novembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 2.12 et 8.3 :

#### Ordre du jour

##### **1. Ouverture de la séance**

1.1 Cérémonie de remise des médailles et des barrettes aux récipiendaires du département du Service de sécurité incendie

##### **2. Administration générale**

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption – Procès-verbal;

2.3 Comptes à payer;

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Adoption - Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019 321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

2.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

2.8 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

2.9 Offre de services professionnels pour l'année 2023 de l'aviseur légal;

2.10 Offre de services pour la gestion documentaire;

2.11 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard;

~~2.12 Location d'un photocopieur;~~

2.13 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

2.14 Burnbrae Farms Upton – Demande de commandite;

2.15 Établissement du calendrier 2023 des assemblées;

2.16 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite;

2.17 Fermeture des comptes et de la marge de crédit auprès de la RBC;

2.18 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - Demande d'appui financier;

2.19 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier;

2.20 Embauche – Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers

2.21 Demande don – Fondation Aline Letendre

2.22 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement – Demande d'appui

2.23 Demande d'appui financier pour les activités du comité de la Rivière Noire (CRN) – Année 2023

- 2.24 Demande de renouvellement du partenariat entre la municipalité d'Upton le Théâtre de la Dame de Cœur pour 2023
- 2.25 Demande de congé sans solde de longue durée – Greffière adjointe
- 2.26 Audit comptable 2022 – Octroi de contrat de gré à gré;
- 2.27 Équité salariale.

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'octobre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022.

### **4. Transport**

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2022;
- 4.2 Formation « Gestionnaires efficaces » – Roger Garneau, directeur des travaux publics;
- 4.3 Aménagement de la Place des Loisirs - Libération de la retenue finale - Les Entreprises P.E Denis inc.;
- 4.4 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Acceptation et fin des travaux ;
- 4.5 Entretien des chemins d'hiver - Ajustement du contrat 2023-2024;
- 4.6 Décompte progressif numéro 9 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;
- 4.7 Omnibus - Région d'Acton;

### **5. Hygiène du milieu**

- 5.1 Adoption - Règlement 2022-253 régissant l'utilisation de l'eau potable;
- 5.2 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2023;
- 5.3 Reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs;
- 5.4 Modification à la résolution numéro 297-10-2022 intitulée : Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;
- 5.5 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023.

### **6. Santé et bien-être**

#### **7. Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2022;
- 7.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;
- 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;
- 7.4 Logiciel de gestion des permis – Acquisition.

#### **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs;
- 8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire;
- ~~8.3 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023;~~
- 8.4 Soirée de Noël pour le personnel municipal et les élus;
- 8.5 Renouvellement de l'adhésion avec Radio-Acton pour l'année 2023;
- 8.6 Nomination du comité de pilotage - Politique municipalité amie des aînés (MADA);
- 8.7 Comité de la Fabrique Saint-Éphrem – Création;
- 8.8 Programme Pêche en herbe et au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche - Demande d'aide financière;

- 8.9 Remplacement du toponyme du parc MacEvilla par celui de parc Léo Joubert - Lot 4 548 616;
- 8.10 Projet « Comment vivre 100 ans ? » de madame Arianne Clément, photographe – Reporté à l’année 2023;
- 8.11 La grande semaine des tout-petits;
- 8.12 Renouvellement de l’abonnement à Tourisme Montérégie.

**9. Affaires diverses**

**10. Période de questions**

**11. Clôture de la séance**

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

**2.2 Adoption – Procès-verbal**

---

306-11-2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

**2.3 Comptes à payer**

---

307-11-2022

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d’accepter la liste des comptes à payer du mois d’octobre 2022 pour une somme de 129 339,50 \$ et d’entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 660,66 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

**2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l’article 1764.4 du *Code municipal du Québec***

---

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l’état des activités financières en date du 1er novembre 2022.

Conformément à l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

## 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## 2.6 Adoption - Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

308-11-2022

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement 2022-352 amendant le règlement 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Attendu l'avis de motion donné par le conseiller, Mathieu Beaudry, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

En conséquence, il est                      proposé par Pierre Dufresne,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que le *Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Nabil Boughanmi, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que celle de messieurs Robert Leclerc, Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque et Éric Jodoin.

309-11-2022

2.8 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Considérant que la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,  
appuyé par Claude Larocque

et résolu que le bureau municipal soit fermé du  
22 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

310-11-2022

2.9 Offre de services professionnels pour l'année 2023 de  
l'aviseur légal

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les services de  
contentieux externe et de conseiller juridique de la firme  
Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2023;

Considérant que l'offre de services s'élève à un montant  
forfaitaire de 3 500,00 \$ avant les taxes et les déboursés,  
incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire  
proposé est de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, pour  
toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du  
forfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que soit renouvelée l'offre de services de la firme  
Poupart & Poupart, avocats pour un montant forfaitaire de  
3 500,00 \$, plus les taxes et les déboursés et qu'un taux  
horaire de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, soit  
accepté pour les démarches ou les procédures qui ne sont  
pas comprises dans le forfait.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

311-11-2022

2.10 Offre de services pour la gestion documentaire

Considérant le projet d'implantation d'archive numérique;

Considérant le changement du plan de classification proposé  
par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

Considérant que les documents et archives doivent être  
classés conformément au calendrier de conservation  
approuvé par les Archives nationales du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la gestion  
documentaire annuelle de la Municipalité pour un total de 252  
heures de travail, soit environ une journée par semaine;

Considérant l'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 6 552,00 \$ ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 6 552,00 \$ incluant les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 2.11 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard

---

312-11-2022

Considérant le mandat actuel avec l'entreprise Les Publications Municipales inc. pour la conception, l'impression mensuelle et la livraison du journal municipal qui arrive à échéance;

Considérant que certains avis publics doivent obligatoirement être publiés dans un journal distribuer sur le territoire;

Considérant que deux fournisseurs ont été contactés;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise :

Les Publications Municipales	
La conception et la mise en page	280 \$
L'impression	530 \$
Livraison	0 \$

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Claude Larocque

et résolu d'accepter la soumission d'impression et de livraison de l'entreprise « Les Publications Municipales » pour l'année 2023 au coût de 810 \$ par édition, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 2.12 Location d'un photocopieur

---

Ce point est remis à une séance ultérieure

#### 2.13 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

---

313-11-2022

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité d'Upton doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité d'Upton:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier-trésorier;
- du greffier-trésorier adjoint;
- de la greffière-adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 2.14 Burnbrae Farms Upton – Demande de commandite

---

314-11-2022

Considérant la demande de commandite reçue de l'entreprise Burnbrae Farms Upton;

Considérant que l'entreprise Burnbrae Farms Upton souhaite organiser une soirée afin de souligner l'excellent travail de leurs employés qui étaient travailleurs essentiels lors de la pandémie;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu de refuser d'accéder à la demande de l'entreprise  
Burnbrae Farms Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 2.15 Établissement du calendrier 2023 des assemblées

---

315-11-2022

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 heures :

Séances 2023	
17 janvier 2023	4 juillet 2023
7 février 2023	15 août 2023
7 mars 2023	5 septembre 2023
4 avril 2023	3 octobre 2023
2 mai 2023	7 novembre 2023
6 juin 2023	5 décembre 2023

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 2.16 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite

---

316-11-2022

Considérant la demande de commandite reçue du Comité de la Guignolée d'Upton pour l'achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d'alimentation locaux pour les citoyens qui en feront la demande en remplacement de l'habituelle collecte de denrées non périssables;

Considérant que le comité demande également l'autorisation de déposer au bureau municipal une tirelire pour recueillir des dons des visiteurs;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton offre un don de 250 \$ au Comité de la Guignolée d'Upton;

Que soit acceptée l'installation d'une tirelire au bureau municipal pour recueillir des dons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.17 Fermeture des comptes et de la marge de crédit auprès de la RBC

---

317-11-2022

Considérant que la Municipalité a procédé à des financements permanents pour le projet de ponceau et voirie du règlement d'emprunt 2016-274, et l'autre pour le financement du garage municipal du règlement 2018-299;

Considérant que certains comptes sont reliés avec les emprunts qui ont été récemment fermés auprès de la RBC;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soient fermés les comptes de banque numéro 118 659-2 et numéro 112 982-4;

Que soient fermés les marges de crédit numéro 23903181 001 et numéro 23903181 003;

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

318-11-2022

2.18 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - Demande d'appui financier

---

Considérant que le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC), composé d'administrateurs bénévoles dont quelques producteurs agricoles et que son principal objectif est de planifier et organiser divers projets dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes de son bassin versant;

Considérant que le bassin versant de la rivière Chibouet couvre plus de seize mille (16 000) hectares, principalement en terres agricoles et que, malheureusement, ce bassin versant comporte une très mauvaise qualité de l'eau et des taux inquiétants de pesticides d'origine agricole;

Considérant que le CRRC demande à la Municipalité d'Upton, qui est couverte en partie par le bassin versant de la rivière Chibouet, une contribution financière de 500,00 \$ afin de l'aider à poursuivre ses activités prévues pour 2023;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de verser une contribution financière de 100 \$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.19 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier

---

319-11-2022

Considérant que monsieur Nabil Boughanmi a été embauché au directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité, le tout selon la résolution numéro 105-04-2022, adoptée par le conseil le 5 avril 2022;

Considérant que monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier satisfait aux exigences des autorités municipales;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le Conseil municipal confirme la permanence de monsieur Nabil Boughanmi à titre de directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

320-11-2022

2.20 Embauche – Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers

Considérant la résolution 285-10-2022 autorisant la création du poste de Directeur(trice) des services administratifs et financiers ;

Considérant que le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

Considérant que le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers ;

Considérant l'entente de travail fournis par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit entérinée l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, et ce à compter en date du 31 octobre 2022;

Que la directrice des services administratifs et financiers agisse comme greffière-trésorier adjointe et en cas de nécessité, remplace le directeur général lors des séances publiques du conseil et aux séances de travail ;

Que soit entérinée la signature du contrat de travail de madame Sarra Ajengui tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

321-11-2022

2.21 Demande don – Fondation Aline Letendre

Considérant que la mission de la Fondation Aline Letendre est d'améliorer le milieu de vie et de travailler main dans la main pour faire mieux pour les résidents du C.H. Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent offrir des soins et un milieu de vie en continuelle amélioration aux résidents;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que la Municipalité offre à la Fondation Aline Letendre un don d'un montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.22 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement –  
Demande d'appui

---

322-11-2022

Attendu que la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

Attendu que cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

Attendu que cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

Attendu que les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

Attendu que la Municipalité d'Upton est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

Attendu que la Municipalité d'Upton se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

Attendu que cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

Attendu que le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

Attendu que le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

Attendu que les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

Attendu que les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

Attendu que ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

Attendu que le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

Attendu que plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

Attendu que pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

Attendu que pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

Attendu que plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;



etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.23 Demande d'appui financier pour les activités du comité de la Rivière Noire (CRN) – Année 2023

---

323-11-2022

Considérant que la Municipalité d'Upton est l'une des trois (3) municipalités couvertes par le Comité de la Rivière Noire et que les administrateurs de celui-ci demandent une contribution financière de 500,00 \$ pour favoriser la mise en place de projets en 2023;

Considérant que pour l'année 2023, des projets de sensibilisation, d'information et d'amélioration de la biodiversité et des bandes riveraines sont en élaboration sur le territoire d'action du comité;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité verse pour l'année 2023 un montant de 500,00 \$ au Comité de la Rivière Noire conditionnellement à la contribution financière du même montant par les deux autres municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.24 Demande de renouvellement du partenariat entre la Municipalité d'Upton le Théâtre de la Dame de Cœur – Année 2023

---

324-11-2022

Considérant que la demande de renouvellement de partenariat du Théâtre de la Dame de Cœur;

Considérant que le Parc régional continu a suscité un grand intérêt par l'augmentation de sa fréquentation.

Considérant que les deux paliers de gouvernement contribuent financièrement au projet de la phase V, pour la

mise à niveau des infrastructures, dont le budget est de 9 millions de dollars.

Considérant que l'appui et le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Municipalité d'Upton, sont essentiels, pour confirmer aux gouvernements une participation locale

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Claude Larocque

et résolu que le conseil municipal s'engage à renouveler l'entente de partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur, et ce, pour un montant de 15 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.25 Demande de congé sans solde de longue durée – Greffière adjointe

325-11-2022

Considérant que le 15 octobre 2022, la direction générale a reçu une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois, plus précisément pour les mois de novembre 2022 à mai 2023, de la part de la greffière adjointe;

Considérant que la direction générale a approuvé ladite demande;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'accepter la demande de congé sans solde de longue durée de la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.26 Audit comptable 2022 – Octroi de contrat de gré à gré

326-11-2022

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un vérificateur comptable externe afin d'effectuer les audits et mandats de vérifications pour l'année se terminant au 31 décembre 2022;

Attendu que l'offre de service reçue de la part de la firme FBL comptable professionnel agréé inc. pour les services suivants:

- préparer le chiffrier de consolidation et compléter le rapport financier annuel consolidé;
- auditer et préparer le rapport financier annuel non-consolidé selon les Normes canadiennes pour le secteur public;
- auditer les registres et états financiers de la Municipalité en fonction des normes canadiennes d'audit;
- présentation des états financiers et de la lettre de recommandation, s'il y a lieu, aux membres du Conseil;
- préparer les déclarations d'impôt T2 et CO17;
- compléter les questions incluses au rapport financier consolidé concernant l'aide financière dans le cadre du Volet

entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ;

- s'assurer que les pages des données prévisionnelles sont bien complétées et que les données sont raisonnables.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que le Conseil entérine les démarches du directeur général et de la directrice générale adjointe de la Municipalité pour approcher des firmes comptables en vue de réaliser le mandat d'audit comptable et la préparation du rapport financier de la municipalité pour l'année financière 2022;

Que la Municipalité octroie un contrat de gré à gré à la Firme FBL, pour un mandat d'audit des livres comptables et la préparation du rapport financier de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2022 au montant 15 000,00 \$ plus taxes applicables ;

Que la dépense pour l'année 2022 ait affecté au poste budgétaire no 02-13000-413 Vérification comptable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## 2.27 Équité salariale

---

327-11-2022

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'équité salariale* et considérant que la loi impose à l'employeur de maintenir l'équité salariale après que le programme d'équité ait été complété, un exercice de maintien d'équité salariale doit être effectué tous les cinq (5) ans ;

Considérant que cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans la municipalité d'Upton reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de valeur équivalente ;

Considérant qu'un mandat a été octroyé au consultant Michel Larouche sous la résolution 140-05-2022 pour la réalisation de l'étude de l'équité salariale ;

Considérant que l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été réalisée par un comité d'équité salariale formellement constitué des membres représentants de la municipalité ;

Considérant que dans le cadre du présent exercice de maintien d'équité salariale, les travaux suivants ont été exécutés :

- Recherche visant à identifier les événements susceptibles de créer ou de recréer des écarts salariaux;
- Vérification et identification des catégories d'emploi et des

prédominances d'un genre (féminin ou masculin);

- Évaluation des catégories d'emploi;
- Estimation des écarts salariaux et la détermination des ajustements.

Considérant la recommandation du consultant Michel Larouche;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'équité, la municipalité peut choisir l'une de trois méthodes suivantes afin d'ajuster les salaires de catégorie féminine :

*Méthode 1 : Équité salariale des catégories féminines basée sur courbe des catégories masculines.*

*Méthode 2 : Équité salariale des catégories féminines basée sur une proportion des 2 catégories masculines plus élevée et plus basse en points.*

*Méthode 3 : Équité salariale des catégories féminines basée sur la règle de trois avec la catégorie masculine la plus près en points.*

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

De procéder aux ajustements salariaux de certaines catégories d'employés, à compter du 1er novembre 2022, tel que le prévoit la Loi ;

D'autoriser l'ajustement salarial calculé en vertu du programme de maintien de l'équité salariale établi selon les règles prévues de la Loi sur l'équité salariale en appliquant la méthode 1 :

**Catégories d'emplois -----Les ajustements sont en  
à prédominance féminine ayant dollars(\$/heure)  
droit à des ajustements**

\* Adjointe administrative-réceptionniste:----ajustement de 2,32 \$/heure

\* Directeur général adjoint:-----ajustement de 1,13 \$/heure

\* Greffière adjointe:-----ajustement de 0,63 \$/heure

Que les salaires des catégories d'emplois à prédominance féminine éligibles aux ajustements seront ajustés à compter du 1er janvier 2023 avec la politique salariale des employés de la Municipalité d'Upton en utilisant l'échelon supérieur le plus près qui correspond au salaire de chaque catégorie d'emplois ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

328-11-2022

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022

---

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'octobre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 2 000 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

---

329-11-2022

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2022

---

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Kelly Huard

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 21 875,70 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

330-11-2022

4.2 Formation « Gestionnaires efficaces » – Roger Garneau, directeur des travaux publics

---

Considérant que le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, souhaite être inscrit à la formation « Gestionnaires efficaces » dispensée par le Cégep de Saint-Laurent au coût de 3 490 \$;

Considérant que cette formation permet d'acquérir développement de compétences en gestion pour les superviseurs et gestionnaires de premier niveau;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'autoriser l'inscription le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, à la formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent au coût de 3 490,00 \$, plus les taxes et les frais inhérents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Aménagement de la Place des Loisirs - Libération de la retenue finale - Les Entreprises P.E Denis inc.

---

331-11-2022

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour concernant l'aménagement de la Place des Loisirs à Les Entreprises P.E Denis inc., et ce, conformément à la résolution numéro 252-07-2017;

Considérant que Les Entreprises P.E Denis inc. a transmis en date du 10 octobre 2020, une demande de paiement pour le de la retenue finale de 5 %, soit un montant de 13 109,30 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'en date du 30 octobre 2018, monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur de la firme Les services Exp inc. a recommandé après le dégel en 2019;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'autoriser le paiement de la retenue finale de 5 %, à Les Entreprises P.E Denis inc., pour un montant de 13 109,30 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour l'aménagement de la Place des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.4 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Acceptation et fin des travaux

---

332-11-2022

Considérant la résolution 242-08-2022 autorisant le traitement de surface sur la rue des Érables et une partie de la rue du Notaire pour un montant total de 75 560,09 \$, taxes en sus ;

Considérant que les travaux prévus devaient couvrir une superficie de 5 917 m<sup>2</sup> ;

Considérant que les travaux effectués ont été ajustés pour couvrir une superficie de 5 978 m<sup>2</sup>, au coût total de 76 339,06 \$, taxes en sus,

Considérant les recommandations du directeur du service des travaux publics;

Considérant que le scellant protecteur prévu à la fin des travaux pour un montant total de 9 230,52 \$ plus taxes n'a pas été ajouté en raison des conditions météorologiques;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

Que soit autorisé, en conséquence, l'ajustement du mandat de « LES ENTREPRISES BOURGET » et d'accepter sa demande pour la fin des travaux;

Que soit affecter cette dépense aux activités d'investissements et d'en autoriser le paiement de la somme de 76 339,06 \$, plus taxes, couvrant uniquement les travaux réalisés;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.5 Entretien des chemins d'hiver - Ajustement du contrat 2023-2024

---

333-11-2022

Considérant que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver a été octroyé à Ferme L. Lapalme & fils;

Considérant qu'il y est stipulé à l'article 4.3 du contrat d'entretien qu'après trois ans l'entrepreneur aura droit de demander une augmentation de prix;

Considérant la demande de modification soumise par l'entrepreneur;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin  
appuyé par Claude Larocque

et résolu d'accepter la demande l'entrepreneur concernant l'augmentation du prix du contrat, pour les années 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.6 Décompte progressif numéro 9 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

---

334-11-2022

Considérant les travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 9 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 28 septembre 2022;

Considérant que le montant du décompte progressif numéro 9 s'établit à 7 633,21 \$, excluant les taxes et qu'il correspond à la libération de la retenue restante;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 9 à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. » au montant de 7 633,21 \$, excluant les taxes;

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer le décompte progressif numéro 9;

Que pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 4.7 Omnibus - Région d'Acton

---

335-11-2022

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

Considérant que la Municipalité doit verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisé le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 7 565,10 \$ pour l'année d'opération 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 5. Hygiène du milieu

---

#### 5.1 Adoption - Règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable

---

336-11-2022

Considérant que la Municipalité d'Upton doit régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'apporter des modifications à la réglementation existante et qu'en ce sens le conseil municipal souhaite adopter un nouveau règlement afin de remplacer le règlement 2012-234;

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère, Kelly Huard, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour

le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Considérant que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.2 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2023

---

337-11-2022

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et l'a transmis à la Municipalité d'Upton pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis;

Qu'une copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A";

Que la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 5.3 Reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs

---

338-11-2022

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics de la Municipalité d'Upton afin de renouveler la conduite pluviale actuelle, installée sur la rue Place des loisirs vu la problématique de drainage;

Considérant que les prévisions budgétaires soumises par monsieur Garneau :

<b>Matériaux</b>	<b>Montant (excluant les taxes)</b>
Tuyau pluvial de 12 pouces	8 897 \$
Matériaux de réparation du terrain	800 \$

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisée une dépense au montant maximal de 9 697 \$, plus taxes applicables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs;

Que les travaux de reconstruction de la conduite pluviale soient exécutés par les employés du Service des travaux publics;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

- 5.4 Modification à la résolution numéro 297-10-2022 intitulée :  
Propositions de services professionnels – Étude géotechnique  
– Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un  
poste de pompage

339-11-2022

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 297-10-2022 afin de revoir l'appropriation du montant pour la réalisation de l'étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit modifié le dernier paragraphe de la résolution afin qu'il se lise comme suit :

« Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

- 5.5 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023

340-11-2022

Attendu que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des

matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Pierre Dufresne  
et résolu :

Que soit acheté le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
15	20	10

Que soient délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

Que soit conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 720, rue Brasseur;

Que soient autorisés le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## **6. Santé et bien-être**

---

## **7. Aménagement, urbanisme et développement**

---

### 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2022

---

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

### 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* »

---

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur Pierre Dufresne, dépose une copie du projet de règlement 2022-354 afin d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

### 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* »

---

Attendu que la Municipalité d'Upton a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1, art. 145.36) titre I chap. IV section XI, d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Attendu que la Municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, art. 146);

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 1er novembre 2022;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le présent projet de règlement soit adopté;

Qu'une assemblée de consultation publique aura lieu le 6 décembre avant la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 7.4 Logiciel de gestion des permis - Acquisition

---

342-11-2022

Considérant la résolution numéro 275-09-2022 créant un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et la résolution numéro 276-09-2022 indiquant le non-renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement pour l'année 2023, lesquelles ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 ;

Considérant que la Municipalité d'Upton doit acquérir un logiciel de gestion des permis;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Infotech pour le module Sygem « Permis » au montant de 6 572,50 \$ réparti comme suit :

* Coût du module SYGEM "PERMIS" -----	3 500.00 \$
* Frais d'installation -----	400.00 \$
* Formation 3.5 heures -----	472.50 \$
* <b>Contrat de service un an</b> -----	1 450.00 \$
* Transmission des permis à l'évaluateur ----- (Optionnel)	750 \$
<b>Total</b> -----	<b>6 572,50 \$</b>

Considérant la proposition l'entreprise PG Solutions pour l'achat du module de gestion des permis avec « AccèsCité Territoire » au montant de 12 500,00 \$, réparti comme suit :

* Prix des Licences - Unique-----	6 460,00 \$
* Prix des Services professionnels - Unique -----	4 423,00 \$
* <b>Prix du Programme CESA</b> -----	1 617,00 \$

**Total ----- 12 500,00 \$**

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit acceptée la proposition de l'entreprise Infotech pour l'achat du module Sygem « Permis » au montant de 6 572,50 \$ plus les taxes applicables ;

Que le directeur général, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

---

### **8.1 Rapport d'activité du Service des loisirs et de la vie communautaire du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022**

---

343-11-2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service des loisirs et de la vie communautaire du mois d'octobre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 11,75 \$, plus les taxes applicables, pour le Service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### **8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire**

---

344-11-2022

Considérant la résolution numéro 273-09-2022 autorisant un budget de 2 750 \$, pour la Journée de la culture;

Considérant la demande de la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire afin d'avoir un budget supplémentaire de 1 584 \$, pour couvrir les frais déjà engagés;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'autoriser un budget supplémentaire de 1 584 \$, portant ainsi le budget maximal à 4 334 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023

Ce point est remis à une séance ultérieure

8.4 Soirée de Noël pour le personnel municipal et les élus

345-11-2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint;

Que les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Que les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Qu'un budget de 62,50 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.5 Renouvellement de l'adhésion avec Radio-Acton pour l'année 2023

346-11-2022

Considérant que la Municipalité doit renouveler sa carte de membre avec Radio-Acton;

Considérant la recommandation de la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, de choisir le forfait numéro deux au montant de 297,95 \$, plus les taxes, comprenant :

- Carte de membre associatif ;
- Mentionner vos activités dans la chronique Agenda Uniprix ;
- Une campagne de publicité de 35 occasions de 30 secondes (ou 62 occ. de 15 sec.) ;
- Possibilité d'entrevues

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de renouveler la carte de membre en choisissant le forfait numéro deux de la Radio-Acton pour l'année 2023, et ce, pour une somme de 297,95 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.6 Nomination du comité de pilotage - Politique municipalité amie des aînés (MADA)

---

347-11-2022

Considérant la volonté de la Municipalité d'élaborer une politique Municipalité amie des aînés (MADA) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

Considérant qu'une politique MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a obtenu l'aide financière du Secrétariat des aînés pour l'élaboration de sa politique MADA;

Considérant que la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique MADA et à sa mise à jour;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu ce qui suit:

**1. COMITÉ DE PILOTAGE** : Le conseil municipal constitue le comité, qui aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la politique MADA et de son plan d'action triennale:
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés.
  - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aînés ».
- De proposer un projet de mise à jour de la politique sur les aînés et de l'élaboration d'un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- D'assurer l'évaluation du plan d'action précédent pour en tirer les bénéfices nécessaires.

**2. NOMINATION DE MEMBRES** : Le conseil municipal nomme, pour siéger au Comité de pilotage MADA, les personnes suivantes :

Responsabilité	Nom
Nabil Boughanmi	Responsable administratif
Micheline Guérette	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ
Michel Roy	Citoyen et représentant des aînés de la FADOQ

Claire Champagne	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ
Francine Desroches	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ

**3. CHARGÉE DE PROJET.** Le conseil municipal désigne madame Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, pour piloter ce dossier et le Comité de pilotage.

**4. ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS ».** Le conseil municipal désigne madame la conseillère Kelly Huard comme « *Élue responsable des aînés* » de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.7 Comité de la Fabrique Saint-Éphrem - Création

---

348-11-2022

Considérant que le conseil souhaite créer un comité avec la Fabrique Saint-Éphrem;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit créé le comité de la Fabrique Saint-Éphrem;

Que soient nommés la conseillère Kelly Huard et le conseiller Pierre Dufresne pour siéger au comité de la Fabrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.8 Programme Pêche en herbe et au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche - Demande d'aide financière

---

349-11-2022

Considérant le Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec, qui vise à promouvoir la pêche récréative auprès des jeunes de 6 à 12 ans s'adjoint au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui vise à offrir un soutien financier de 2/3 du montant d'un ensemencement, en offrant un formulaire commun de demande d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, à

présenter une demande d'aide financière dans les deux programmes;

Que pour le Programme d'ensemencement, la demande soit réalisée pour l'achat de truite arc-en-ciel, et ce pour un budget de 1 040,00 \$ à payer par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.9 Remplacement du toponyme du parc MacEvilla par celui de parc Léo Joubert - Lot 4 548 616

---

350-11-2022

Considérant qu'une demande de madame Vicky Gagnon, mère de feu Léo Joubert, a été déposée le 27 avril 2022 afin de l'honorer;

Considérant que le parc « MacEvilla » est une aire de jeux pour les enfants;

Considérant que feu Léo Joubert fut résident du secteur ceinturant le parc « MacEvilla »;

Considérant que Léo Joubert est une source d'inspiration, de force et de courage pour les familles uptonaises;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit acceptée la demande de remplacement de madame Gagnon;

Que soit soumise la demande de remplacement du toponyme du parc « MacEvilla » par celle de parc Léo Joubert auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Qu'advenant l'autorisation le service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à l'installation de la signalisation correspondante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.10 Projet « Comment vivre 100 ans ? » de madame Arianne Clément, photographe – Reporté à l'année 2023

---

351-11-2022

Considérant la résolution numéro 096-03-2021 appuyant le projet de madame Arianne Clément afin d'exposer pendant deux saisons estivales son documentaire photographique nommé « Comment vivre 100 ans ? » le long du sentier pédestre du Parc nature de la région d'Acton;

Considérant qu'elle a pu obtenir une aide financière au Conseil des arts et des lettres du Québec (MCLQ) qui lui permettra de mener à bien son projet;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de reporté le projet de madame Arianne Clément pour l'année 2023 avec les mêmes engagements pris par la Municipalité en vertu de la résolution 096-03-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 8.11 La grande semaine des tout-petits

---

352-11-2022

Considérant que la grande semaine des tout-petits que se déroule du 14 au 20 novembre 2022 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

Considérant que la grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

Considérant que la Municipalité est en processus de mettre à jour la politique familiale ;

Considérant que la Municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,  
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire;

Qu'à cet effet, soit publié un communiqué dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### 8.12 Renouvellement de l'abonnement à Tourisme Montérégie

---

353-11-2022

Considérant que Tourisme Montérégie a pour mission et mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique de la Montérégie;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à cet organisme en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 430,00 \$ excluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que l'abonnement à Tourisme Montérégie soit renouvelé pour l'année 2023 au montant de 430,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

## **9. Affaires diverses**

---

## **10. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## **11. Clôture de la séance**

---

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Éric Jodoin

et résolu de clore la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Robert Leclerc  
Maire,

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Nabil Boughanmi directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Signature :